

Quatre mises en examen dans une affaire de corruption concernant une morgue

03-07-2008

ANGOULEME, 3 juil 2008 (AFP) - Quatre personnes ont été mises en examen et écrouées dans le cadre d'une affaire de corruption concernant une morgue à l'hôpital de Girac (Charente), a indiqué à l'AFP Pierre-Yves Couilleau, le procureur de la République d'Angoulême.

Elles ont été mises en examen mercredi à des degrés divers pour "atteinte à l'intégrité des cadavres, travail dissimulé, corruption active et passive" alors que deux autres personnes étaient toujours en garde-à-vue jeudi en début d'après-midi, selon la même source.

Selon la Charente Libre, il s'agit de quatre ex-employés de la morgue de Girac, du patron d'une société de pompes funèbres et d'un thanatopracteur. Ils sont notamment soupçonnés d'avoir "maquillé des corps pour convaincre les familles de recourir au service d'un thanatopracteur" et d'avoir reçu "des billets pour favoriser une société de pompes funèbres", affirme le quotidien.

L'enquête a été menée par le SRPJ de Limoges dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la suite de "renseignements qui ont été portés à la connaissance du parquet", selon le procureur. Les mis en cause dans cette affaire reconnaissent certains de ces faits et en nient d'autres, a indiqué Pierre-Yves Couilleau, ajoutant qu'ils "ont détourné une fonction très sensible dans un but de profits personnels".